

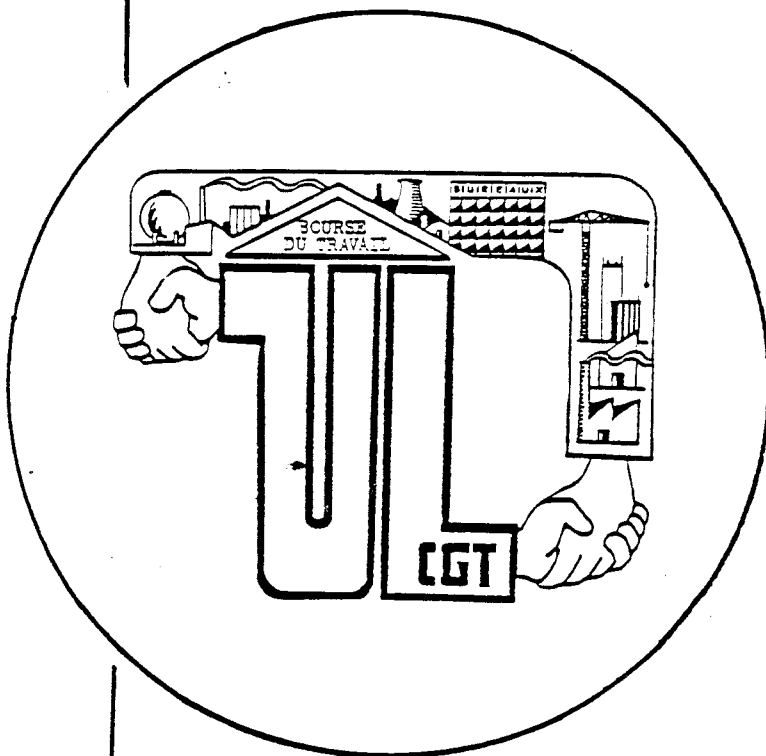
³ SPÉCIAL ELECTIONS PRUD'HOMMALES

ET LES
COLLECTIFS
ELECTORAUX

EN
DIRECT
AVEC
LES
U.L.

S O M M A I R E :

- . Appel du BUREAU CONFEDERAL,
- . Après les Réunions régionales,
- . C.R. entrevue Ministère du Travail,
- . Les Collectifs électoraux,
- . La souscription nationale,
- . La prise en charge par les Fédérations,
- . Le collège "Encadrement",
- . Inscription et éligibilité,
- . Les travailleurs immigrés,
- . Contenu dossier Collectifs électoraux,
- . "Le Peuple" spécial rentrée.



■ LE BUREAU CONFEDERAL
S'ADRESSE A TOUTES
LES ORGANISATIONS
DE LA C.G.T.

LE BUREAU CONFEDERAL A EXAMINE LES DIFFERENTES QUESTIONS POSEES PAR LA PREPARATION DES ELECTIONS PRUD'HOMALES QUI VONT CONCERNER PRES DE 13 MILLIONS D'HOMMES ET DE FEMMES SALARIES.

L'ENJEU EST D'IMPORTANCE, PUISQU'IL S'AGIT DE CONFORTER ET DE FAIRE PROGRESSER, DANS DE NOMBREUX SECTEURS, L'INFLUENCE DE LA C.G.T. QUI AVAIT OBTENU GLOBALEMENT 42,25 % DES VOIX EN 1979 ET 2.950 ELUS.

LEUR PREPARATION EXIGE DONC UN ENGAGEMENT DE TOUTES LES FORCES DE LA C.G.T. ET UN DYNAMISME DEPASSANT LARGEMENT CE QUI AVAIT ETE REALISE EN 1979.

LA SITUATION, LES SUCCES RECENTS REMPORTES DANS LES LUTTES, AU COURS DESQUELLES LA C.G.T. A JOUE UN ROLE DETERMINANT, INDIQUENT QUE C'EST NECESSAIRE ET POSSIBLE.

- . NECESSAIRE POUR DONNER A LA C.G.T. LES MOYENS D'UNE PRESENCE ACTIVE DANS TOUS LES DOMAINES Y COMPRIS DANS LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES ;
- . POSSIBLE EN PRENANT APPUI SUR L'EXPERIENCE ACCUMULEE AU COURS ET DEPUIS LES ELECTIONS PRECEDENTES.

L'ACTIVITE A DEPLOYER DURANT TOUTE LA CAMPAGNE ELECTORALE DOIT METTRE EN EVIDENCE L'APTITUDE DE NOS ORGANISATIONS A PORTER ATTENTION A LA PLUS MODESTE REVENDICATION ISSUE DU QUOTIDIEN, A METTRE LA FORCE COLLECTIVE DE LA C.G.T. AU SERVICE DE CHACUN.

LA C.G.T., C'EST L'ORGANISATION AVEC QUI IL N'EST PAS OBLIGATOIRE D'ETRE D'ACCORD SUR TOUT, MAIS DONT CHAQUE TRAVAILLEUR A BESOIN, CAR C'EST UNE PARTIE DE LUI-MEME POUR AMELIORER SA SITUATION CHAQUE JOUR, COMME POUR FAIRE ABOUTIR LES OBJECTIFS LES PLUS FONDAMENTAUX.

DES A PRESENT, TOUTES NOS ORGANISATIONS, PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES, SONT CONCERNEES PAR CETTE BATAILLE. LEUR INTERVENTION EST NECESSAIRE POUR CONTRIBUER A UNE INSCRIPTION MASSIVE DES SALARIES DES PETITES, MOYENNES ET GRANDES ENTREPRISES, POUR EXIGER DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR L'INSCRIPTION DES CHOMEURS, POUR RECHERCHER LES CANDIDATES ET CANDIDATS NECESSAIRES AFIN DE PRESENTER DES LISTES COMPLETES DANS TOUTES LES SECTIONS, Y COMPRIS POUR L'ENCADREMENT QUI NECESSITE UNE ATTENTION PARTICULIERE SI NOUS VOULONS CONCRETISER L'INFLUENCE REELLE DE LA C.G.T. DANS CETTE CATEGORIE DE SALARIES.

UNE TELLE CAMPAGNE EXIGE DES MOYENS MATERIELS ET DE PROPAGANDE EFFICACES ET DE GRANDE PORTEE, DES MOYENS FINANCIERS IMPORTANTS A TOUS LES NIVEAUX. LA SOUSCRIPTION NATIONALE LANCEE PAR LA C.G.T. PERMET A TOUS LES SALARIES CONTACTES D'Y CONTRIBUER.

RECTIFICATIF

402 COLLECTIFS ÉLECTORAUX SONT MIS EN PLACE AU
MOMENT DE L'IMPRESSION DE CE DOCUMENT ET LES
U.D. NOUS ONT COMMUNIQUÉ LES NOMS ET ADRESSES
DE LEUR RESPONSABLE, ET NON 300 COMME INDIQUÉ
DANS LE TEXTE.

IL S'AGIT DE 53 COLLECTIFS DÉPARTEMENTAUX
102 COLLECTIFS DE CIRCONSCRIPTION
ET 247 COLLECTIFS LOCAUX.

LE BUREAU CONFEDERAL APPELLE TOUTES LES ORGANISATIONS DE LA C.G.T. A CONTRIBUER A LA CONSTITUTION DE COLLECTIFS ELECTORAUX DEPARTEMENTAUX, DE CIRCONSCRIPTION ET LOCAUX, SOUS LA RESPONSABILITE DES UNIONS DEPARTEMENTALES ET DES UNIONS LOCALES.

CEUX-CI DOIVENT ETRE OPERATIFS DES LE DEBUT SEPTEMBRE AFIN D'ANIMER, AU PLUS PRES DES SALARIES, UNE ACTIVITE SYNDICALE DE MASSE, NON SEULEMENT DANS LES ENTREPRISES OU EXISTE DEJA UN SYNDICAT OU UNE SECTION SYNDICALE C.G.T., MAIS EGALEMENT DANS LES MILLIERS D'ENTREPRISES INORGANISEES.

CHAQUE U.D. A LA RESPONSABILITE, EN RELATION AVEC SES UNIONS LOCALES ET L'AIDE DES COLLECTIFS ELECTORAUX, D'ORGANISER LE PARRAINAGE DES ENTREPRISES INORGANISEES. TOUTES LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DOIVENT, SOUS L'IMPULSION DES FEDERATIONS, Y CONTRIBUER. NOTRE OBJECTIF ETANT DE DEPASSER LARGEMENT LES 12.000 ENTREPRISES PARRAINÉES EN 1979, C'EST POSSIBLE !

- . CHAQUE VOIX C.G.T.,
- . CHAQUE ADHESION REALISEE,
- . CHAQUE NOUVELLE "VO" DIFFUSEE,
- . CHAQUE NOUVELLE ENTREPRISE ORGANISÉE, COMPTERA !

LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES DOIVENT POUVOIR DISPOSER DE MILLIERS DE CONSEILLERS PRUD'HOMMES COMPETENTS ET DEVOUES, D'UNE C.G.T. FORTE ET INFLUENTE, APTE à ASSUMER SES RESPONSABILITES.

~~CONFEDERATION GÉNÉRALISTE~~

PREPARATION DES ELECTIONS

UN GRAND CHANTIER OUVERT DANS TOUT LE PAYS

Dans la première quinzaine de juillet des réunions régionales se sont tenues au cours desquelles le point a été fait sur l'état de la prise en charge des élections prud'homales.

14 U.D. étaient absentes de ces réunions et le Secteur confédéral organisation a décidé d'une initiative particulière en leur direction.

Les discussions ont porté sur sept grands chapitres :

- 1) Les inscriptions sur les listes électorales,
- 2) les candidatures pour chaque section,
- 3) Les moyens (financement, militants, droits nouveaux),
- 4) les Collectifs électoraux,
- 5) Le parrainage des entreprises inorganisées,
- 6) La propagande,
- 7) La formation des militants.

L'objet du présent article est d'apporter aux U.L. des considérations générales du Secteur confédéral organisation sur l'état du travail effectué dans chacun des créneaux énumérés ci-dessus, en y soulignant les carences, les bonnes initiatives, les obstacles, des idées diverses.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le fait d'avoir l'expérience de 1979, les "démarrages sont placés à un meilleur niveau.

On ressort les plans de travail, on les corrige, on les enrichis. Cependant, dans plusieurs départements, cela engendre un certain laxisme, du fait d'être en peu trop assuré ou rassuré de cet héritage. La vie, les évènements vont bon train. Le contexte a changé complètement et, dans un grand nombre de domaines, il faut construire du neuf. C'est valable pour les élections prud'homales.

Les enjeux des élections sont généralement bien perçus, mais il n'est pas inutile d'en approfondir les conséquences. Le résultat de ces élections reflètera, pour une bonne part, une détermination de masse à changer vraiment et durablement les conditions de vie et de travail.

Le souci de mettre en place de nombreux collectifs électoraux, dans toutes les circonscriptions, au plus près des entreprises "à couvrir", se pose donc en terme d'efficacité pour le changement.

Actuellement, on peut considérer que les 2/3 de nos départements possèdent un collectif électoral, mais la décentralisation (collectifs locaux) est plus en retard, ainsi que la répartition des tâches dans ces collectifs.

D'une manière générale des retards sont signalés pour les inscriptions des électeurs. Le phénomène sur ce point est clair. Le patronat entretient un laxisme en particulier dans les entreprises fortement organisées à la C.G.T.. Par contre, dans quelques cas, où la C.G.T. n'est pas implantée, voire là où existent d'autres organisations, le phénomène est inverse. Cela doit nous faire réfléchir pour intensifier cette bataille, à faire inscrire les cadres, la main-d'oeuvre immigrée et toutes les catégories professionnelles.

Le parrainage prend également, de ce fait, son impérieuse nécessité. A noter également, que les mairies, gérées par la droite, posent de nombreux obstacles aux démarches de nos militants, pour être informé de l'évolution des inscriptions. Raison de plus pour dénoncer ces pratiques en faisant un point précis. Quelques initiatives en direction des préfets "commissaires de la République" se sont avérées assez payante.

De toute façon sur ce point, il convient d'appuyer les démarches confédérales pour faire reporter la date de clôture des inscriptions.

UNE PHOTOGRAPHIE SUR LES PRINCIPAUX CRENEAUX A OCCUPER

A) LES INSCRIPTIONS.

En plus des considérations générales invoquées ci-dessus, soulignons que :

- de bonnes et fructueuses batailles sont menées pour faire insérer des techniciens dans le collège encadrement. C'est une utilisation judicieuse de la réglementation globalement restrictive mais non fermée.
- de bonnes initiatives en direction des chômeurs (lettres individuelles, tracts dans les ANPE, demande d'ouverture de journées municipales d'inscriptions...) Dans quelques cas, la C.G.T. a ouvert ses propres listes d'inscriptions de chômeurs, qu'elle dépose à la mairie.

Dans les entreprises, la méthode qui reste la plus payante, c'est l'intervention du syndicat en direction des employeurs, mais aussi la mobilisation des salariés, à commencer par nos syndiqués.

Ceci étant, la partie, sur ce terrain, est loin d'être engagée et des efforts rapides doivent être entrepris.

Le Bureau Confédéral vient de demander officiellement le report de la date de clôture des inscriptions, en fonction de l'insuffisance des inscrits signalée dans presque tous les départements. (actuellement fixée au 31 juillet 1982).

B) NOS COLLECTIFS

Actuellement, des collectifs sont mis en place et nous disposons du nom et de l'adresse de leurs responsables.

Plusieurs d'entre eux sont d'ores et déjà opérationnels et certains se sont déjà réunis, plusieurs fois, (notamment avec les directions d'Unions départementales pour les premières réunions) et des décisions ont été déjà prises et mises en application.

Néanmoins, bon nombre ne sont pas connus nominativement par la C.G.T. ni par l'Union départementale ou l'Union locale. Les tâches de chaque membre du collectif ne sont pas, loin s'en faut, bien précisées. Cette imperfection se retrouve dans les collectifs locaux qui, en outre, souffrent d'insuffisance pour couvrir toutes les circonscriptions et les bureaux de vote.

Plusieurs délégations de collectifs ont eu des entretiens directs avec les préfetures. Ces initiatives ont souvent permis de surmonter des obstacles patronaux notamment, de recueillir des informations, et de traiter de divers problèmes dans un esprit responsable et constructif.

D'ailleurs, il est à noter que plusieurs préfetures " ont détaché " un interlocuteur pour traiter uniquement des questions des élections prud'homales.

Globalement, l'outil reste à perfectionner sous divers aspects : répartition des tâches (voir précédent "EN DIRECT AVEC LES UNIONS LOCALES"), la décentralisation par collectifs locaux; liaison avec les élus de 1979 et candidats 1982, plans de travail, les informations à transmettre au secteur confédéral organisation sur le nombre et la composition nominative de tous les collectifs du département (en 79 nous en avons environ 500 pour couvrir 293 conseils et à ce jour nous en comptabilisons environ 280).

C) LE PARRAINAGE

Tout le monde a bien conscience que la pratique du parrainage est nécessaire, que le champ à couvrir est immense et que la qualité et l'intensité de notre démarche vers les entreprises inorganisées dépendent, non seulement, de l'amélioration de notre score aux prud'hommes, mais aussi de l'évolution de nos forces organisées.

Ceci étant, pour engager et enrichir concrètement notre pratique, un travail immense reste à faire.

Selon une étude du Ministère du Travail, portant sur 40 000 entreprises dont 26 000 de plus de 50 salariés:

Dans 14 000 d'entre elles, la C.G.T. y est officiellement présente (délégués élus, représentants syndicaux désignés, les statuts déposés).

Certes, nous avons des syndiqués et des sections syndicales dans plusieurs milliers d'autres, mais c'est clair un travail considérable reste à faire.

Des signes encourageants apparaissent dans beaucoup de départements, des centaines de bases nouvelles sont créées. En outre, il apparaît que bon nombre d'Union départementale ou d'Union locale ont engagé une prospective au "peigne fin". Certains départements possèdent maintenant des états d'implantation de toutes les entreprises avec : - nombre de salariés, créneau d'activité, forces organisées ou non, influence aux élections, adresses.....

C'est un gros travail technique, mais utile quand il s'agit d'élaborer un plan de parrainage ou de distribuer un tract adapté aux préoccupations de ces personnels. Ces méthodes sont à encourager et à mettre en oeuvre partout, si l'on veut atteindre l'objectif fixé du parrainage de 20 000 entreprises inorganisées.

De nombreux plans de travail ont vu le jour dans les départements et Unions locales et il est signalé souvent l'engagement de tous les militants des directions d'Unions locales, d'Unions départementales, dans ces collectifs.

Le besoin d'informations des Fédérations est souvent ressenti. Dans ces cas, ne pas hésiter à solliciter les Fédérations. Peut-être que parfois sur tel ou tel département des plans de travail spécifiques aux branches sont à élaborer en coproduction : Union départementale ou Union locale - Fédérations.

D) PROPAGANDE

Tenant compte et en prolongement des différentes phases et créneaux tenus par la propagande confédérale, plusieurs Unions départementales ont leur propre plan de propagande et, déjà, de nombreux bulletins départementaux (spéciaux prud'hommes) ont été édités.

Les numéros spéciaux "en direct" sont repris partiellement ou intégralement par les Unions locales, les Syndicats, les collectifs.

Des tracts spécifiques à des entreprises ou catégories sont envisagés. Plusieurs départements ont décidé de mettre en place des équipes de collage, de diffuseurs de tracts, pour tenir une diffusion régulière et étalée de nos propositions et éviter de se "faire prendre les murs" ou de n'apparaître à la porte des entreprises qu'à la veille des élections.

La presse, d'une manière générale, poursuit ses attaques contre nous. Cependant, quelques initiatives des collectifs ou des Unions départementales ont permis la parution de communiqués C.G.T. sur les prud'hommes, bataille des inscriptions, bilans d'activité, exploitation d'un bon résultat, d'un conseil de prud'homme, présentation des candidats.

Les "radios de lutte" devraient connaître un développement en nombre et en temps d'expression pour les prud'hommes. Peu d'initiatives en direction de la télévision régionale.

Des mairies ont accepté des affichages syndicaux sur les panneaux mis spécialement à disposition.

Globalement, le rôle des conseils de prud'hommes est encore insuffisamment connu et nos revendications pour leur amélioration ne sont pas toujours soutenues ni même connues par nos militants, nos syndiqués et encore moins par les travailleurs.

D'une manière générale, nos syndicats n'ont pas encore leur propre plan de travail en matière de propagande.

E) CANDIDATURES ET ACTIVITÉ DES CANDIDATS

Deux grandes préoccupations apparaissent généralement : trouver des candidats pour les sections encadrement et agriculture. Il semble d'ailleurs qu'il s'agisse plus d'un défaut de coordination avec nos syndicats ou sections spécifiques ICT, que de faiblesse de nos forces organisées.

Il est par exemple démonstratif de constater que les Fédérations n'aient que très peu de sollicitations pour fournir des renseignements sur leur potentiel militant dans les départements, alors que les Unions départementales se disent en difficulté pour trouver des candidats. Il y a là, un effort de coordination technique concrète à améliorer tant dans le sens Union départementale/Fédération ou UGICT, que dans le sens Union locale/Syndicats et Unions départementales.

Plusieurs Unions départementales envisagent une utilisation des candidats dans la campagne et en particulier ceux qui ont l'expérience d'un mandat.

Dans le cas de candidatures nouvelles - et c'est le cas dans un grand nombre de sections - l'objectif d'y mettre des jeunes candidats ou des femmes est judicieusement pris en compte. C'est une démarche qui devrait se généraliser.

F) STAGE DE FORMATION

Les droits ouverts et les moyens que s'est donnée la C.G.T. dans ce domaine répondent à un réel besoin. La formation permettra "un déploiement" de qualité de nos militants, dans les débats, pour rédiger, pour être efficace dans les conseils. Plusieurs départements ont pris du retard à utiliser, voire programmer ces stages.

G) LES MOYENS

En général, les discussions dans les réunions inter-U.D. ont porté sur 3 questions.

Les moyens financiers, le bon de soutien à 10 frs qui sera édité à 2 millions d'exemplaires et qui devrait permettre de faire face aux frais, encore faudra-t-il que des mesures de diffusion, d'impulsion, d'organisation soient prises partout. (voir article joint).

Le nombre de militants à mettre à la disposition des collectifs électoraux. Il y a encore trop d'imprécision dans la définition des besoins, néanmoins, le travail est en cours dans plusieurs départements.

Il est clair que le déploiement de la C.G.T. pour couvrir tous les terrains, sous toutes les formes nécessitera l'engagement (souvent à temps plein) de milliers de militants.

Il s'agit d'une tâche urgente à prendre en charge pour avoir dès maintenant les militants opérationnels et suffisamment disponibles dans tous les collectifs.

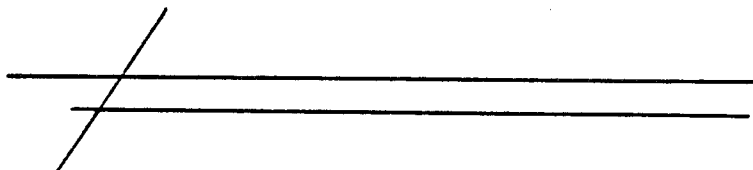
La troisième série de moyens porte sur les droits nouveaux qu'il nous faut faire avancer partout, et par exemple, pour l'octroi de temps payés pour les candidats, pour accomplir les tâches administratives, le droit de pénétrer dans les entreprises, l'élargissement de nombre de conseils et de conseillers, etc....

Sous cet angle, il y a à progresser car les initiatives soulignées dans les Inter-U.D. sont rares.

LES CONCLUSIONS PROVISOIRES

C'est clair : un grand chantier C.G.T. est ouvert !

Malgré la diversité des situations, la bataille est bien engagée, mais le parcours est long, et dans les quelques créneaux énoncés - il y en a bien d'autres à tenir - l'effort est à intensifier. La "pâte" ne doit pas retomber pendant le mois d'août, au contraire tout l'édifice doit se consolider pour être opératif dès le début septembre. A chaque Union départementale, Union locale ou Fédération de passer le flambeau aux vacanciers de juillet.



COMpte-RENDU DE L'ENTREVUE AU MINISTERE DU TRAVAIL, LE 8 JUILLET 1982,
PORTANT SUR LA PREPARATION DES ELECTIONS PRUD'HOMALES

Sur la globalité des points, cette rencontre n'a pas apporté de résultats concrets et tangibles. Si nos arguments et nos propositions n'ont pas été contestés par le Ministre, celui-ci n'a pas pour autant pris d'engagements, se contentant d'en prendre note pour les examiner.

Il nous a été clairement affirmé que le Gouvernement fera le maximum pour réussir les élections et pour qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions.

Il demeure cependant que le Ministre du Travail n'a pas été en mesure d'annoncer ni de prendre de décisions, ce qui ne favorise pas la mise en oeuvre des intentions affirmées.

Inscriptions

Le Ministre n'avait pas d'informations précises sur le taux d'inscriptions, des directives ont été données aux Commissaires de la République. Nous incitons nos organisations à faire des démarches auprès des Préfectures pour savoir où nous en sommes et exiger que le représentant du Gouvernement prenne toutes les dispositions pour que le maximum d'inscriptions se fasse.

Inscriptions des chômeurs

Des directives ont été données aux Agences pour l'Emploi. La collecte des inscriptions par les organisations syndicales doit être examinée, aucun engagement.

Il y a tout lieu de renforcer notre action dans ce domaine, demander dans les agences locales et les mairies, des personnels détachés à cet effet.

Délai et clôture des inscriptions

Actuellement fixée au 31 juillet, nous avons demandé que la date de clôture soit reportée au 20 septembre.

Notre proposition doit être étudiée en tenant compte des autres phases des opérations électorales. Pas d'engagement précis, mais il n'est pas impossible qu'une prorogation soit accordée.

Maintenir la pression et conjointement avec le contrôle des inscriptions, intervenir auprès des Préfectures pour exiger le report de la date limite.

Droits et moyens pour mener la campagne

Le dégageant d'un crédit ne semble pas totalement écarté, cela dépendant principalement du Ministre du Budget.

Dans le positif, il apparaît que pourrait être retenue comme critère de répartition, la proportionnelle, la référence pouvant être les résultats obtenus par chacune des organisations syndicales à ces élections.

Il y a tout lieu de penser que si nous ne poussons pas pour exiger que soit prise en compte cette revendication, il n'y aura rien, faire pression sur le budget pour que des fonds nécessaires à cette campagne soient débloqués.

Droits liés aux Entreprises

Il ne faut pas s'attendre à grand chose dans ce domaine.
Agir à partir des droits issus des lois sur les droits nouveaux, imposer nos demandes dans les faits.
Faire pression sur le Gouvernement, mais aussi sur les Parlementaires.

Accès aux médias

Nous demandons 6h. à répartir à la proportionnelle, une démarche doit avoir lieu pour une rencontre avec G. FILLIOUD.

Dès maintenant, sans attendre, prendre toutes les initiatives pour le droit à la parole auprès de tous les médias, presse écrite, mais aussi parlée, radios locales officielles, etc.....

Carte des Conseils

La tendance est à la stabilité pour ce qui concerne la création de nouveaux Conseils.

Pour ce qui est de l'augmentation du nombre de Conseillers, des propositions sont faites dans certaines sections pour des augmentations sensibles, par contre des propositions de diminution ont été avancées, en grande partie dans la section Agriculture.

Sur l'ensemble, il ne semble pas que le nombre total soit différent de ce qu'il était en 1979.

ATTENTION

Lors de la discussion au Ministère, sur la carte Prud'Hommes, nous avons assisté à un véritable tir de barrage de la part de la C.F.D.T., F.O. et C.G.C. quant au fait que dans de grands secteurs, la Sécurité Sociale, la R.A.T.P., la S.N.C.F., l'E.D.F., tous les Agents de Maîtrise et Agents Techniques, sont inscrits systématiquement dans la section "Encadrement".

Pour notre part, comme ceci correspond à notre orientation, nous incitons toutes nos organisations, comme nous l'avons déjà fait précédemment à aller dans ce sens.

En conclusion, les possibilités ne deviendront réalité que si on est en mesure de faire monter la pression de nos organisations et des Travailleurs; le Ministre du Travail et le Gouvernement ont besoin d'être très sérieusement poussés.

De nouvelles rencontres doivent avoir lieu, mais leurs éventuels résultats seront en réalité directe avec le développement de notre propre campagne.

~~XXXXXXXXXX~~



LES COLLECTIFS ELECTORAUX

Nous avons souligné leur rôle dans le précédent "EN DIRECT".

Le point établi à la mi-juillet fait apparaître leur existence au niveau de 44 Unions départementales et dans 200 localités ou groupe de localités.

Ce sont des indications positives, mais il demeure encore du retard dans certaines U.D. et U.L., qu'il convient de rattraper au plus vite pour l'efficacité de notre campagne et tout particulièrement pour le parrainage massif des entreprises inorganisées.

Il semble que des incompréhensions se manifestent dans quelques organisations sur le rôle de ces collectifs.

Il n'est pas inutile d'insister longuement sur le fait que l'activité syndicale, qui connaît un niveau intense, ne va pas voir de ralentissement dans les semaines et les mois à venir.

Les problèmes de l'inflation, de la hausse des prix, du pouvoir d'achat, des libertés, d'une nouvelle politique industrielle, de l'emploi et de bien d'autres, les directions syndicales devront faire face à toutes les questions et **DANS LE MEME TEMPS**, lier à ces activités, conduire une campagne sans précédent pour le vote C.G.T. le 8 décembre.

La mise en place de COLLECTIFS ELECTORAUX vise précisément à atteindre cet objectif :

- *Au niveau des U.D., le Collectif doit prendre en charge tous les aspects de la campagne et en assurer le suivi et l'impulsion en permanence. IL FAUT DES CAMARADES DISPONIBLES POUR L'ASSURER.*
- *Au niveau des U.L., soit sur leur zone habituelle d'activité, soit sur une zone plus vaste ou encore plus réduite, par découpage géographique, en vue d'assurer le parrainage le plus vaste possible des entreprises inorganisées. IL FAUT DES CAMARADES DISPONIBLES.*
- *Au niveau des circonscriptions électorales, des tâches spécifiques sont à réaliser et tout particulièrement pour faire connaître le bilan des élus, les candidats, notre programme, veiller à toutes les mesures administratives dans les délais impartis et conduire, sur le terrain, une campagne active. IL FAUT DES CAMARADES DISPONIBLES POUR LE REALISER.*

./.

Ainsi, les Collectifs électoraux représentent un dispositif permettant à la fois la poursuite d'une activité syndicale au niveau nécessaire sur toutes les questions d'actualité, et l'animation concrète, permanente d'une grande campagne électorale.

Il revient naturellement à chaque U.D. et U.L. de concevoir le nombre et le champ d'activité de ces collectifs. Certaines ont, de ce point de vue, réalisé un travail minutieux de préparation et de répartition des tâches, avec l'objectif de suivre concrètement le plus grand nombre d'entreprises en se basant non sur les moyens apparemment disponibles, mais sur d'abord, les besoins, les objectifs à atteindre et en recherchant, dans toutes les branches professionnelles, les militants qui se consacreront à cette tâche.

C'est la bonne manière !

En 1979, plus de 500 collectifs avaient permis d'obtenir les résultats que l'on connaît. Il est possible et nécessaire d'aller bien au-delà !

..... PARRAINAGE ET RENFORCEMENT DE LA C.G.T.

La Confédération a décidé l'édition d'une carte-adhésion provisoire permettant l'adhésion immédiate des travailleurs contactés quelle que soit leur profession.

Cette carte est composée de deux volets. L'un restant au nouvel adhérent et faisant foi de son adhésion, l'autre devant être remis, par le militant qui a réalisé l'adhésion, à l'organisation syndicale qui doit passer la commande de la carte confédérale à la Fédération dont le travailleur relève.

Une première édition de ces cartes sera mise à la disposition des U.D. gratuitement dès la fin de leur impression. Des commandes ultérieures pourront, suivant les besoins, être passées par la suite à la Confédération.

*** LA SOUSCRIPTION NATIONALE

Le Bureau confédéral a mis en place un Collectif d'animation de la souscription nationale lancée par le 41ème CONGRES, pour le financement de la campagne des élections prud'homales.

Ce collectif est placé sous la responsabilité de :

- . Ernest DEISS,
- . Michel WARCHOLAK, Secrétaires confédéraux

et de

- . J. BRUN, Secrétaire général Fédération des Transports,
- . G. LANOUE, Secrétaire général Fédération des Cheminots,
- . P. KHOELLER, Secrétaire Fédération du Livre,
- . H. TRONCHON, Membre de la C.E. confédérale,
- . J.C. MATHIEUX, Collaborateur du Bureau confédéral,
- . M. POILPRE, Fédération de la Construction,
- . J. CHAMBON, Fédération des Métaux,
- . J. LAFFAIT, Fédération du Livre,
- . G. LACOMBE, U.D. de Seine-St-Denis,
- . G. RENARD, U.D. de Paris,
- . Annie BARBIER, U.D. de la Haute-Vienne,
- . E. LELAVENANT, Fédération des Employés, C.C.F.
- . B. RIBIERA, Région Midi-Pyrénées,
- . D. BONVALOT, Région Lorraine,
- . J. LANDRE, Région Ile-de-France,
- . G. SCAT, UGICT

Le lancement de la souscription nationale constitue un des éléments décisifs de notre campagne. Elle conditionne, pour une large part, nos capacités d'expression et d'intervention.

Des milliers d'affiches, des centaines de millions de tracts, des journaux, des panneaux et une multitude de moyens d'expression seront nécessaires pour faire connaître les positions de la C.G.T., renforcer notre organisation en syndiqués et bases nouvelles, consolider et renforcer notre audience. Cela d'autant plus que notre influence sera disputée et qu'aucun cadeau n'est à attendre de la part de quiconque.

Le placement du bon de souscription constitue donc un acte syndical de la plus grande importance.

C'est non seulement la conquête de moyens financiers indispensables, mais c'est également un outil pour un travail de corps à corps dont le succès dépendra du niveau de l'engagement militant.

Notre mouvement syndical est capable de relever le défi et de se donner les moyens financiers à la mesure de la place et du rôle que la C.G.T. entend tenir et jouer dans la vie sociale et économique du pays.

Dans ce domaine aussi tout dépend de nous : militants, syndiqués et "cégétistes" ce qui représente déjà une force considérable.

°
° °

Comme indiqué dans le dernier "EN DIRECT AVEC LES U.L." nous apportons des précisions sur les modalités de cette grande souscription nationale.

Les bons de souscription sont en cours d'impression et parviendront dans les U.D. au début du mois d'Août.

Chaque bon à une valeur de 10 frs se répartissant de la façon suivante :

- 6 frs : U.D., U.L., Syndicats, avec une recommandation : pour que 2 frs par exemple reviennent à chacune de ces structures.
- 4 frs : Confédération : 1 fr 50 pour les Fédérations, 1 frs pour les frais de tirage et de routage, 1fr 50 restant à la Confédération.

L'U.D. étant chargée de reverser à la Confédération les 4 frs revenant aux structures nationales . Des bordereaux sont actuellement en cours d'élaboration afin de faciliter le travail des U.D..

Le lancement de la souscription se fera dès les tous premiers jours de Septembre. Compte tenu des expériences passées, nous pensons utile de poursuivre la politique des rendez-vous.

Le premier pouvant se situer le 15 SEPTEMBRE et ensuite tous les 15 jours.

Rappelons pour mémoire que le résultat de la souscription prud'homales de 1979 se situe à près de 350.000 bons et le résultat de la vignette Montreuil dépasse les 500.000.

C'est dire, en un mot, la nécessité de dépasser ces résultats mais aussi toutes les possibilités que nous avons de faire encore beaucoup mieux.

/ _____ /

LA PRISE EN CHARGE PAR LES FEDERATIONS

La contribution des Fédérations à la mobilisation pour gagner les élections prud'homales pèsera d'un poids important.

Leur aide peut avoir des formes et un contenu qui reste très ouvert. C'est à chacune d'apprécier quels moyens concrets elle va mettre à la "disposition de l'interprofessionnel".

Déjà plusieurs mesures sont arrêtées ou mises en oeuvre :

- . La Fédération des Métaux a mis en place un Collectif fédéral pour "faire tremplin" à l'ensemble des propositions, décisions, recommandations, etc, de la Confédération et pour prendre les initiatives propres à la Fédération (dossiers, badges, courriers aux Syndicats, tracts, etc).
- . La Fédération des Travailleurs de l'Etat appelle "tous ses syndicats à examiner avec les U.D. et U.L. les mesures propres à se donner les moyens en cadres syndicaux et demande aux syndicats de mettre à la disposition de toute la C.G.T. des militants des établissements". Bien qu'ayant des élections dans cette période elle considère "qu'il faut occuper les deux terrains, tant l'enjeu est le même : la représentativité de la C.G.T."
- . De son côté, la Fédération des Transports, qui a examiné la question avec sa Direction fédérale, a envoyé plusieurs circulaires qui vont dans le même sens en insistant sur la bataille des inscriptions des travailleurs sur les listes électorales.
- . Cette préoccupation a également été au centre des démarches de la Fédération du Papier-Carton.

Ce sont là des signes encourageants pour "l'interprofessionnel". Nombreuses autres initiatives suivront d'autant qu'on nous signale que cette question est en bonne place dans les prochaines réunions des directions fédérales.

DERNIÈRE MINUTE

Une réunion des Fédérations a eu lieu le 20 Juillet à Montreuil 22 fédérations étaient représentées et d'importants objectifs ont été fixés. Ils portent notamment sur les inscriptions, le parrainage, les aides en militants, la propagande, etc. Une nouvelle réunion est prévue en Août. Un compte rendu vous sera transmis dans un prochain bulletin.

“ (A PROPOS DU COLLEGE "ENCADREMENT") ”

1) INSCRIPTION SUR LES LISTES COLLEGE "ENCADREMENT"

Nous rappelons que l'UGICT, du fait de l'existence de ce collège, s'est prononcée pour l'inscription dans ce collège de l'ensemble des Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de maîtrise.

La loi actuelle tend à la limiter aux seuls Ingénieurs et Cadres et aux Techniciens et Agents de maîtrise ayant une délégation de pouvoir.

Sur cette base, au niveau des entreprises, une bataille a été menée pour confirmer l'extension à tous les techniciens et agents de maîtrise. A ce jour, nous avons gagné à l'E.D.F., à la S.N.C.F., à la R.A.T.P. et dans de nombreuses entreprises de la métallurgie.

C'est un point positif que nos organisations doivent utiliser partout où elles rencontrent des difficultés.

Ce problème des inscriptions n'est pas à prendre à la légère. La bataille qui se développe autour de ce thème est la marque d'une volonté politique de tous ceux qui veulent affaiblir la C.G.T. ; aussi devons-nous être offensifs et exiger avec l'appui des salariés concernés, leur inscription dans le collège encadrement.

En cas de difficultés ou de demande de précisions, consulter l'UGICT (221, rue La Fayette - Paris 10ème - tél. : 203.65.64).

2) RECHERCHE DE CANDIDATURES - COLLEGE ENCADREMENT

Faites savoir à l'UGICT le résultat de vos recherches et faites part de vos difficultés éventuelles.

..... INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES ET ELIGIBILITE

I - LES RETRAITES et PRE-RETRAITES

Tel qu'il est spécifié dans les textes, un retraité ou un pré-retraité ne peut être inscrit comme électeur.

En effet, il est dit que pour être électeur, il faut avoir :

- qualité de salarié au sens de l'article L. 511-1 du Code du Travail
- qualité de salarié involontairement privé d'emploi, article R. 513-17, être à la fois à la recherche d'un emploi salarié et ne pas avoir quitté volontairement, sans motif reconnu légitime, sa dernière activité professionnelle.

Par contre, les retraités et les pré-retraités peuvent être candidats.

Pour cela, ils doivent avoir été inscrits sur les listes prud'homales pendant au moins 3 ans et ne doivent pas avoir cessé l'activité au titre de laquelle ils ont été inscrits depuis plus de 10 ans.

II - LES PRIMO-DEMANDEURS d'EMPLOI

(à savoir tous les jeunes à la recherche d'un premier emploi).

Selon la loi, ils ne peuvent être inscrits comme électeurs, le terme "être à la fois" utilisé dans l'article R. 513-17 pour les chômeurs les en écarte.

III - POSITION PRECONISEE

Pour la C.G.T., il ne saurait être question de se contenter de ces positions restrictives, et d'écartier des chômeurs et des retraités, de décisions aussi importantes que l'élection des Conseillers Prud'Hommes, mais aussi par le fait que cette élection a valeur de test de représentativité des organisations syndicales.

C'est pourquoi, là où nous pouvons inscrire ces catégories de travailleuses et de travailleurs, il ne faut pas s'en priver ...

~~_____~~

LES TRAVAILLEURS IMMIGRES SERONT
TRES NOMBREUX A VOTER DANS NOS
INDUSTRIES, LE 8 DÉCEMBRE

Il s'agira pour nous d'être attentifs à l'expression spécifique que nous développerons dans leur direction.

A savoir,

- . reprise du matériel et adaptation de celui-ci en direction des différentes nationalités (en langues) ;
- . réfléchir également au style de nos réunions et assemblées, lors de nos rencontres dans les entreprises, les foyers, les localités, avec les travailleurs immigrés.

Les nombreuses luttes développées par les OS, en majorité immigrés, avec leur adhésion par milliers à la C.G.T. (Renault, Talbot, Citroën et les autres) nous confirment le poids et l'importance de leur vote pour la C.G.T. le 8 décembre.

Le secrétariat national immigration de la Confédération a sorti, dans le cadre de la campagne des inscriptions, 4 tracts en langue : portugaise, espagnole, arabe, turque, afin d'être repris par nos organisations. Vous pouvez les demander aux U.D. qui en toutes reçu un exemplaire.

Un prochain tract et une affichette en langue seront également à la disposition de nos organisations pour le mois de Septembre.


CONTENU DU DOSSIER ELECTIONS PRUD'HOMALES

(CELUI-CI PARVIENDRA AUX COLLECTIFS
ÉLECTORAUX DEBUT DU MOIS DE SEPTEMBRE)

*
*
*

- . 1 NOTE DE PRÉSENTATION,
- . 1 TEXTE SUR LE PARRAINAGE
- . 1 EX. BROCHURE "COMMENT CRÉER ET FAIRE FONCTIONNER LE SYNDICAT"
- . 1 EX. SPÉCIAL-PROPA
- . BULLETIN CARTE-ADHÉSION
- . 1 TEXTE SUR LA SOUSCRIPTION
- . 1 EX. BROCHURE "GUIDE ELECTORAL"
- . DÉPLIANT VO EN DIRECTION DES BASES NOUVELLES.
- . 1 ARGUMENTAIRE UGICT

*
*
*

 "LE PEUPLE" SPÉCIAL RENTREE 1982

Ce numéro contiendra le discours qu'Henri KRASUCKI prononcera le 7 Septembre, devant les militants de la région parisienne.

Il constituera un document indispensable faisant la liaison entre les problèmes d'actualité et les élections prud'homales, pour tous les militants de la C.G.T. et plus particulièrement pour toutes celles et tous ceux qui participent aux Collectifs électoraux et aux équipes de parrainage pendant la campagne des élections prud'homales.

« UN NUMÉRO QUE CHAQUE MILITANTE ET MILITANT DOIT AVOIR,
 » IL PARAÎTRA LE 7 SEPTEMBRE 1982.

. PRIX SPÉCIAL : 5 FRs (AU LIEU DE 7,20 FRs)

☛ PASSEZ VOS COMMANDES SANS ATTENDRE :

- . PAR COURRIER, EN RETOURNANT CE BULLETIN DE COMMANDE ACCOMPAGNÉ DU RÈGLEMENT ;
- . PAR TÉLÉPHONE : 205.75.27 OU 200.33.31 POSTE 244

☛ DATE LIMITE : LUNDI 6 SEPTEMBRE 1982, MAIS N'ATTENDEZ PAS POUR PASSER VOS COMMANDES, VOUS RÉDUIREZ AINSI LE DÉLAI D'ACHEMINEMENT.

COMMANDE "PEUPLE" SPÉCIAL RENTRÉE 1982

NOM DE L'ORGANISATION : (_____)

NOM DU DESTINATAIRE : (_____)

ADRESSE DE LA LIVRAISON (_____)

(_____)

(_____)

QUANTITÉ (_____)